Fiche de poste à profil : Conseiller.e principal.e d'éducation

Au regard du rôle et des missions du ou de la conseiller.e principal.e d'éducation et des référentiels réglementaires qui les définissent (BO n°30 du 25 juillet 2013, - Arrêté du 1er juillet 2013 – circulaire 2015-139 du 10/08/2015), cette fiche de poste décrit les priorités attendues :

Au titre des missions générales du CPE

- Le ou la CPE devra, en lien avec les équipes, formaliser en particulier le projet de vie scolaire articulant le volet éducatif de la vie lycéenne en journée, celui de l'internat qui accueille 158 internes (filles et garçons) et le projet d'établissement.
- Il ou elle contribuera également à la formalisation et l'animation du volet éducatif du projet d'établissement en lien avec les partenaires et en assurant une fonction conseil auprès des acteurs dont le chef d'établissement.
- Dans le cadre du conseil pédagogique et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), le CPE prendra part au diagnostic de la vie éducative de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration et à l'animation d'actions que ces instances proposent.
- Il ou elle contribuera à la mise en œuvre des parcours éducatifs en relation avec les professeurs de suivi.
- Il ou elle assurera la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire dans un souci d'une meilleure continuité, cohérence et efficacité du service et en veillant à la professionnalisation des acteurs.
- Il ou elle apportera son regard et son expérience sur les conditions permettant aux élèves d'accéder à une réelle autonomie et une responsabilité effective (citoyenneté participative valeur d'engagement, positionnement éthique, ...).

Au titre de la spécificité de l'établissement

- Dans l'exercice de toutes ses missions, le ou la CPE devra prendre en compte la dimension internationale de l'établissement.
- Il·ou elle contribuera à la réflexion sur les dispositifs spécifiques de l'établissement concernant le suivi et l'accompagnement des élèves et des classes en collaboration avec les équipes engagées dans ces actions.
- Il ou·elle apportera son regard et son expérience sur les conditions permettant aux élèves d'accéder plus largement à une réelle autonomie et une responsabilité effective (citoyenneté participative valeur d'engagement, positionnement éthique, ...).

Au titre des missions particulières

 Il ou elle sera logé.e sur place pour assumer sa partie d'astreinte. (Logement par nécessité absolue de service)

Connaissances requises

- connaissance indispensable du projet d'établissement, et de ses dispositifs spécifiques (voir site du lycée)
- connaissance du paysage éducatif : associations partenaires de l'école, mouvements pédagogiques...

Compétences attendues

- capacité à travailler en équipe au sein d'un établissement dans lequel la concertation est indispensable
- capacité à s'insérer dans des dispositifs pédagogiques divers et à être force de proposition
- usage des outils numériques (bureautique, montage audiovisuel, web, radio, réseau informatique) ou volonté de se former dans ce domaine
- pratique d'une ou plusieurs langues vivantes vivement souhaitée
- expérience pédagogique éventuelle dans l'évaluation par compétences, la pédagogie différenciée, l'accompagnement personnalisé au regard de la pédagogie développée dans les dispositifs spécifiques de l'établissement